

Elle rappelle son rôle central dans la sûreté maritime et ses interventions sur un large spectre de menaces allant de la piraterie et de la pêche illicite aux trafics de stupéfiants, dans un cadre juridique international exigeant.

Le contrôle mené par la Cour met toutefois en évidence la nécessité de consolider les partenariats avec les États côtiers, de renforcer l'articulation des opérations européennes et internationales, d'adapter les capacités militaires face à l'évolution des menaces asymétriques, et de disposer d'une connaissance plus complète des coûts engagés afin d'éclairer les choix de déploiement et, le cas échéant, de reconfigurer les dispositifs existants.

La Cour émet plusieurs constats :

- Si la piraterie a globalement reculé par rapport aux années 2010, les menaces évoluent et se concentrent désormais sur la pêche illicite et les trafics. L'efficacité de l'action française repose dès lors sur le renforcement des coopérations juridiques et opérationnelles, condition indispensable à la conduite de contrôles effectifs et à la poursuite des infractions constatées en mer.

- Déployée depuis plus de 30 ans avec l'opération CORYMBE, la marine nationale agit en appui des États riverains, désormais structurés autour de l'architecture régionale de Yaoundé. Malgré cette organisation, les capacités des pays côtiers demeurent limitées. La Cour souligne la nécessité de consolider les coopérations, notamment pour sécuriser juridiquement la lutte contre la pêche illicite et le trafic de stupéfiants, et de soutenir durablement les marines partenaires par la formation et le maintien en condition opérationnelle.

- Dans le nord de l'océan Indien et en mer Rouge, la marine nationale est engagée à la fois dans des opérations européennes et dans une coalition internationale. Si l'opération ASPIDES a réduit les atteintes à la liberté de navigation, la dispersion des moyens limite leur emploi optimal. La concentration des efforts en mer Rouge a coïncidé avec un regain de la piraterie au large de la Somalie. La Cour appelle à une meilleure articulation des opérations européennes voire leur regroupement et à une adaptation des capacités face à une conflictualité asymétrique durable.

- En Méditerranée centrale, la participation à l'opération IRINI procure un bénéfice en matière de renseignement, malgré des moyens limités et une coopération inégale des États du pavillon. Plus largement, l'ensemble des opérations navales contrôlées s'inscrit dans un contexte de tensions croissantes sur les moyens, marqué par une hausse des surcoûts de fonctionnement. La Cour souligne la nécessité de disposer d'une analyse des coûts complets afin d'éclairer les arbitrages futurs.

[View Fullscreen](#)

[Aller au contenu PDF](#)